

// OI N° OIO/AN/74, portant ratification de l'Accord sur l'exploitation, la transformation Alumine et en Aluminium de la Bauxite dans la zone de BOKE signé le 11 Mars 1974 entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République Socialiste de Roumanie.

La Commission Permanente de l'Assemblée Nationale de la République de Guinée ;

VU les articles 7, 9, I4 et I5 de la Constitution ;

APRES en avoir délibéré

ADOpte la LOI dont la teneur suit :

ARTICLE 1er.- Est ratifié l'accord sur l'exploitation, la transformation en Alumine et en Aluminium de la Bauxite de BOKE signé le 11 Mars 1974.à Conakry entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République Socialiste de Roumanie.

ARTICLE 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.-.

CONAKRY, le 3 Juillet 1974

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

- LEON MARA -